



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

N° 20240925_03B

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 19 septembre 2024
Nombre de présents	22	Date d'affichage	Du 30.09.2024 au 01.12.2024
Nombre de pouvoirs	6	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 30 septembre 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Sylvie BARTHELEMY, à M. François MARTOUREY ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Patricia GATEL, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Coralie LECOLIER, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR.

ABSENT EXCUSÉ : M. Joffrey ROMAIN

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : D.M. N° 03/2024 – DÉCISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le budget principal de la ville nécessite une décision modificative pour rajouter des crédits aux chapitres :

041 : Opérations patrimoniales – des fiches d'immobilisation ont été doublées sur 2021 et 2022
16 : restitution de caution suite à plusieurs départs des logements communaux

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



CONSIDÉRANT le budget principal 2024 de la Ville,

CONSIDÉRANT la décision modificative à intervenir,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 18 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE cette décision modificative de crédits pour 2024 comme suit :

Section d'investissement :

D / R	I / F	Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	041	2031	Frais d'études (fiche 2031-2020-2)	25 717.30 €	
D	I	041	2031	Frais d'études (fiche 2031-2020-6)	2 428.18 €	
R	I	041	21318	Autres bâtiments publics (fiche 2031-2020-2)		25 717.30 €
R	I	041	21318	Autres bâtiments publics (fiche 2031-2020-6)		2 428.18 €
D	I	16	165	Cautionnement reçu	1 000.00 €	
R	I	16	165	Cautionnement reçu		1 000.00 €
TOTAL					29 145.48 €	29 145.48 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.